

COMPTE-RENDU

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

22 OCTOBRE 2019 à 18 H

L'association compte 27 membres.

- 13 présents

- 6 pouvoirs

Monsieur Jean-Pascal Pereyron, vice-président, ouvre la séance vers 18 h 15. Il rappelle le but de cette réunion : après le décès du président en exercice il faut procéder à l'élection d'un nouveau président, il demande une minute de silence en mémoire de notre regretté Robert Serves.

Les statuts d'"Autrefois Saint-Georges-les Bains", ne prévoyant pas le décès de l'un des membres du bureau, il faut se référer aux statuts généraux régissant les associations ressortissant de la loi de 1901 : un nouveau président doit être élu dans la trois mois suivant la disparition de celui qui était alors en poste.

Interrogés, les participants déclarent ne pas désirer un vote à bulletin secret.

Aucune personne ne désirant se charger de la présidence d'"Autrefois Saint-Georges-les Bains", Monsieur Bernard Berger suggère que Jean-Pascal Pereyron succède à Robert Serves. Il est donc procédé au vote à main levée.

Monsieur Jean-Pascal Pereyron est élu à la présidence d'"Autrefois Saint-Georges-les Bains" à l'unanimité

Un appel à candidature pour le poste de la vice-présidence est lancé. Madame Michèle Voltolin veut bien se charger de cette fonction.

Madame Michèle Voltolin est élue à la présidence d'"Autrefois Saint-Georges-les Bains" à l'unanimité

Les postes de trésorier et de secrétaire restent inchangés pour le moment, à savoir :

Monsieur Jérôme Teillon, trésorier.

Madame Annie Favier, secrétaire.

Les objectifs de l'association ne changent pas :

- recherches historiques sur le passé du village et des quartiers de Châteaurouge et Mars.*
- conservation et mise en valeur du village médiéval de Saint-Marcel.*
- identifier et répertorier la faune et la flore de la commune.*

Enfin, la convention, datant de 2001, liant l'association et la commune de Saint-Georges-les Bains" devra être réactualisée et re-votée par le conseil municipal.

Lordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.